

Pour une approche non fonctionnaliste du milieu urbain africain.

*Françoise DUREAU, géographe-démographe,
ORSTOM, département SUD, U.R. 5E*

Communication présentée au Séminaire international de l'AIDELF

Rabat, 15-17 Mai 1990

CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ET URBANISATION.
Politiques de peuplement et aménagement du territoire

Séance : Concept et définitions de l'urbain

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 30476 ex 1

Cpte : B VI

Bondy
Août 1990

P2 VIII

Pour une approche non fonctionnaliste du milieu urbain africain

■ Françoise DUREAU (ORSTOM)

Définir le milieu urbain africain ? Le projet serait bien ambitieux, relevant de "l'utopie", pour reprendre les termes de D. TABUTIN et quelque peu vain, "la distinction statistique entre urbain et rural étant nécessairement arbitraire" (12). On est, en effet, en droit de s'interroger sur l'intérêt d'une telle division dualiste de l'espace et de la population, qui ne prend en fait de sens que par rapport à un objectif précis. Dans cette communication, nous aborderons cette question dans le cadre d'une étude de la dynamique urbaine ivoirienne depuis le début du siècle. Il s'agira d'appréhender, à travers l'exemple de la Côte d'Ivoire, les différents aspects de la recherche d'une définition du milieu urbain opérationnelle pour une telle approche de l'urbanisation ivoirienne.

Directement issues des théories bâties sur l'expérience européenne de l'urbanisation, les définitions de la population urbaine employées classiquement en Côte d'Ivoire réduisent les possibilités de compréhension de la dynamique urbaine dans ce pays. L'approche démographique, qui privilégie la question de la concentration de la population dans les villes, conduit à une définition basée sur le simple seuil de population, jugé parfois comme la solution la "pire" (9) ; pourtant, elle permet de renouveler efficacement l'analyse de l'urbanisation en Afrique, en délaissant les traditionnelles approches fonctionnalistes.

A.- LES DEFINITIONS DE L'URBAIN EN COTE D'IVOIRE, PRODUITS DES THEORIES BATIES SUR L'EXPERIENCE EUROPEENNE DE L'URBANISATION.

Les définitions retenues par les organismes statistiques des différents pays d'Afrique Noire présentent, en première lecture, une grande diversité ; en fait, la variabilité relève plus des seuils choisis que de la nature des critères employés. Toutes les définitions sont construites en combinant trois types de critères : la taille de la localité, son rang administratif et sa fonction économique. Il est clair que " les démographes africains se posent les mêmes questions qu'ailleurs : comment caractériser le milieu urbain ? est-ce par un indicateur de taille (...) ? ou par un indicateur plus économique (...) ? ou encore par un indicateur mesurant davantage le rôle administratif et politique des unités urbaines ?" (J. GREGORY (13)).

A.1- L'évolution des définitions depuis le début du siècle.

Les recensements administratifs réalisés avant l'Indépendance ne distinguent généralement pas dans les circonscriptions administratives la population urbaine de la population rurale ; seuls quelques uns présentent, en plus des effectifs totaux de population par cercle ou subdivision, la liste des effectifs de population de quelques

localités. Selon les cas, il s'agit des "centres urbains", des "principaux centres", des "principales agglomérations", ou des "principales villes". Aucune règle de définition de ces localités au vocable changeant n'est précisée ; on peut juste observer que ce n'est pas le critère administratif qui est utilisé systématiquement et que la taille minimum de ces localités varie entre 250 et 500 habitants selon les dénombrements réalisés avant 1975. Dans le répertoire des localités de 1955 issu des derniers comptages de population par les administrateurs coloniaux, toutes les localités ayant une fonction administrative (chef-lieu de subdivision ou de cercle) font l'objet d'une mention spéciale.

Ce n'est qu'en 1960 qu'une distinction entre milieu urbain et milieu rural apparaît explicitement, dans une étude de la Direction de la Statistique basée sur les résultats des recensements administratifs de l'époque : les localités inférieures à 5.000 habitants sont qualifiées de "villages", tandis que celles comptant plus de 5.000 habitants constituent des "agglomérations".

Le milieu des années soixante marque le début de la recherche d'une définition se rapprochant au mieux des réalités urbaines locales. Dans le cadre des enquêtes régionales (1962-1965), des réflexions spécifiques sont menées, débouchant sur une liste de "villes" rassemblant tous les chefs-lieux de sous-préfecture ainsi que toutes les localités de plus

TABLEAU 1 - DEFINITIONS DU MILIEU URBAIN EMPLOYEES DANS LES PRINCIPALES SOURCES DE DONNEES DEMOGRAPHIQUES EN COTE D'IVOIRE

Source de données	Critère de taille	Critère administratif	Critère d'activité économique	Exceptions	Nombre de villes
Répertoire des localités 1955 (Service de la Statistique générale)	-----	Chef-lieu de cercle ou de subdivision	-----	- : Touba Toulepleu	48
Villages de Côte d'Ivoire 1960 (Direction de la Stat.)	> 5.000 Hab.	-----	-----	-----	21
Enquêtes régionales 1962-1965	> 5.000 H.	<u>OU</u> Chef-lieu de sous-préfecture	-----	-----	107
Evaluations démographiques ORSTOM pour l'Atlas de C.I. 1966	> 4.000 H.	<u>EI</u> Chef-lieu de sous-préfecture	-----	+ : Boura, Toulepleu, Touba, Abobo, Rubino, Aifery, Akoupé	61
Recensement de 1975 E.P.R 1978-79 et recensement de 1988	> 10.000 Hab. <u>OU</u> > 4.000 Hab.	----- <u>EI</u>	----- +50% des chefs ménage ayant activité non-agricole	- : Bonon + : Dabakala, Grand Lahou	66

de 5.000 habitants : l'objectif visé était de baser la définition sur des critères objectifs, permettant de comparer les états ouest-africains entre eux. Un peu plus tard (1966-67) les études menées par les géographes de l'ORSTOM à propos de l'Atlas National de Côte d'Ivoire (11) ont montré que "le seuil de 4.000 habitants correspond approximativement au passage du bourg rural à la petite ville", que l'on considère les structures socio-professionnelles ou la physionomie des localités ; d'où l'adoption pour cet Atlas, d'une définition du milieu urbain qui rassemble les chefs-lieux de sous-préfecture de plus de 4.000 habitants. Depuis 1975, ce seuil de population est repris par la Direction de la Statistique dans toutes ses opérations de collecte démographique, en combinaison avec un critère d'activité économique ("plus de 50 % des ménages ayant une activité non agricole").

Sur un plan formel, ce rappel des définitions du milieu urbain ivoirien utilisées depuis le début du siècle dans les principales sources de données démographiques met en évidence trois caractéristiques importantes. D'abord, on observe le **recours à des définitions de plus en plus restrictives**, qui masque une des modalités de l'urbanisation : la multiplication des localités urbaines. Par ailleurs, il apparaît souvent des **exceptions aux règles énoncées**, souvent uniquement dues à des connaissances plus approfondies sur une ou quelques localités du pays. Enfin, en Côte d'Ivoire comme dans les autres pays d'Afrique Noire, aucune de ces définitions ne caractérise les groupements de population appelés "localités", alors que les définitions du milieu urbain ont toujours pour corollaire le classement des localités du pays en "urbaines" ou "rurales".

Cette question est pourtant primordiale pour des comparaisons temporelles ou internationales : utiliser le même seuil pour définir la population urbaine ne suffit pas à rendre des données comparables, si l'unité de base du comptage de la population recouvre des réalités différentes selon les cas. Au sein-même de la Côte d'Ivoire, le problème se pose avec une acuité particulière ; avec la création de 25 nouvelles communes en 1978 et d'une centaine en 1985, la confusion est croissante entre les localités et les communes. Or, les communes, nouveaux cadres spatiaux d'intervention des pouvoirs publics, couvrent un territoire assez vaste autour de la localité centrale, et englobent ainsi certaines des localités voisines : la définition de ces unités spatiales d'intervention de l'Etat correspond en effet à une nouvelle appréhension du champ d'action de l'urbanisme, incluant l'espace rural immédiatement environnant.

Dans la perspective d'une étude multi-temporelle de l'urbanisation en Côte d'Ivoire, le bilan que nous venons de dresser des définitions du milieu urbain montre que les critères utilisés et les variations qu'ils ont connues empêchent de cerner précisément le phénomène dans ses trois composantes : accroissement de la population, expansion spatiale des villes et augmentation du nombre de villes.

A.2- Les changements de définition, témoins de l'évolution des théories explicatives de l'urbanisation.

Si l'on regarde l'évolution des définitions non plus sur un plan formel mais sous un angle sémantique, on observe aisément un processus en quatre grandes étapes :

1. pas de définition stricto-sensu
2. application d'un seul critère : administratif, puis démographique

3. définition basée conjointement sur les critères administratif et démographique
4. application de critères démographique et économique.

Ces changements ne sont pas le fruit d'un hasard, mais témoignent au contraire de l'évolution des théories sur l'urbanisation en Europe et, plus particulièrement, du développement des théories fonctionnalistes des réseaux urbains, largement appliquées en Afrique Noire depuis la fin des années soixante : c'est ainsi que le déterminant administratif a progressivement été abandonné au profit des critères relatifs à l'activité économique, le postulat de base devenant alors l'antonomie entre "activité agricole" et "urbain".

En effet, si l'on analyse la littérature scientifique sur l'urbanisation ivoirienne, on observe l'influence des grands modèles théoriques de la géographie et de l'économie urbaine : théorie des places centrales de CHRISTALLER, théorie des pôles de développement (PERROUX) et analyse hiérarchique des fonctions tertiaires des villes (ROCHEFORT), appliquée à l'espace ivoirien depuis les années soixante. Ces théories ont marqué trente années d'études urbaines en imposant un modèle d'organisation des réseaux urbains (hiérarchie fonctionnelle quantifiable par des indicateurs) et un modèle d'analyse dynamique de l'urbanisation, reconnaissant un rôle majeur à l'industrie, puis au tertiaire supérieur : les travaux sur les réseaux urbains ouest-africains n'échappent pas à la règle, ceux réalisés pour l'Atlas National de Côte d'Ivoire, mentionnés plus haut, en constituant un exemple caractéristique.

Ces approches, fonctionnalistes, du fait urbain en Afrique Noire se retrouvent, tout à fait logiquement, dans les définitions du milieu urbain employées par les instituts de statistiques de ces pays.

B.- RENOUELER L'APPROCHE DE L'URBANISATION.

Bien que les principaux auteurs travaillant dans les années soixante-dix sur la mise en place des réseaux urbains d'Afrique Noire francophone soulignent la spécificité du processus d'urbanisation en Afrique Noire, ils appliquent un corpus théorique bâti sur l'expérience européenne de l'urbanisation pour étudier la situation actuelle de cette région.

Dans le cas de la Côte d'Ivoire, ces référents théoriques conduisent A.M. COTTEN et Y. MARGUERAT à considérer que "les villes se définissent par leurs **fonctions**, c'est à dire par l'ensemble des activités qui les lient au monde rural environnant et qui, elles-mêmes, les associent et les subordonnent les unes aux autres. Ce sont ces échanges de toutes sortes (...) qui structurent l'espace en unités **polarisées**, orientées comme un champ magnétique, vers un "centre" urbain où se trouve le moteur de ces fonctions" (1). Dans ce type d'approche basée sur l'analyse des fonctions urbaines, une distinction est faite entre les activités relevant du secteur domestique, destinées à la satisfaction des besoins de la population urbaine, et les productions et services en direction d'une population extérieure à la ville, qui forment le secteur de base, considéré comme le moteur de la croissance urbaine ; le rapport entre secteur de base et secteur domestique est au coeur de l'analyse fonctionnelle des réseaux urbains.

Cette approche fonctionnelle du réseau urbain ivoirien les amène à dresser un schéma simple de l'urbanisation dans ce pays (1) (10) : il existe une hiérarchie des villes de l'intérieur, centres administratifs et commerciaux, mais les pouvoirs de décision leur

échappent totalement au profit d'Abidjan, capitale au service d'un Etat centralisateur, où se concentrent toutes les fonctions urbaines. L'absence de dynamisme propre des villes de l'intérieur, la faiblesse des flux de relations entre elles caractériseraient la situation ivoirienne. D'où le constat d'absence de réseau urbain à l'heure actuelle en Côte d'Ivoire, le pays étant écrasé par la "macrocéphalie" d'Abidjan, ville organisant seule l'ensemble du pays : cette "Côte d'Ivoire des géographes" est peinte dans un grand nombre d'études, auxquelles l'uniformité des analyses et de leurs conclusions donnent un poids considérable que ce soit dans la sphère scientifique ou opérationnelle.

Ainsi, les actions menées depuis le milieu des années soixante-dix par le Ministère du Plan ivoirien s'inscrivent totalement dans la logique fonctionnaliste proposée par les géographes étudiant les villes ivoiriennes : l'accent est mis sur les **pôles de développement**, "lieux particuliers de déploiement des investissements publics sous forme d'action intégrée ou non, déploiement dont on attend qu'il favorise la croissance et sa diffusion par un ensemble d'effets d'entraînement régionaux impulsés à partir des villes " (3). Ainsi, après le plan quinquennal 1971-75 proposant une concentration des efforts d'équipement sur trois "pôles nationaux de développement", le plan 1976-80 traduit une volonté de "structuration et polarisation du territoire national" : il définit de façon volontariste un réseau urbain à cinq niveaux, des sous-systèmes urbains centrés sur des "pôles d'équilibre", ainsi qu'un schéma des principaux axes d'échanges interrégionaux. Le plan 1981-85, bien que plus pragmatique que les précédents, prévoit toujours de concentrer les "éléments structurants" dans quelques villes où un effet induit important est attendu à court terme ; à la fin des années quatre-vingt, les programmes d'investissement prévoient encore la création de pôles de développement dans l'intérieur du pays par l'implantation d'industries, que l'on suppose inmanquablement polarisatrices et animatrices du développement économique.

Après quinze années de politique d'aménagement du territoire en Côte d'Ivoire, la situation diffère sensiblement des résultats attendus de ces actions volontaristes ; si l'on ne peut nier totalement les effets de la concentration de certaines activités dans quelques villes de l'intérieur, la relative inefficacité des actions engagées témoigne, entre autre, des limites du modèle d'analyse sur lequel elles s'appuient. Les approches fonctionnalistes, qui expliquent la formation des réseaux urbains en accordant un rôle majeur à l'industrie et au tertiaire supérieur, ne suffisent pas pour observer ou interpréter les modalités actuelles de l'urbanisation ivoirienne, encore moins à agir sur ces dernières.

L'application de référents théoriques et méthodes d'observation inadaptées, qui conduit au bilan dressé par les géographes et aux propositions d'action des aménageurs, déforme les réalités locales et réduit les possibilités de compréhension de la dynamique urbaine en Côte d'Ivoire. La mise à l'épreuve d'un des facteurs d'urbanisation considéré comme essentiel par ces auteurs souligne d'ailleurs les limites des interprétations fonctionnalistes du réseau urbain ivoirien : ainsi, l'examen des "biographies administratives" d'environ quatre-vingt villes ivoiriennes que nous avons menée (5) a clairement montré le déclin de l'impact de la fonction administrative dans le processus d'urbanisation du pays. Si la fonction administrative a joué un rôle clef au début de l'urbanisation, son impact s'est différencié depuis et ne demeure direct qu'en savane : en forêt, l'économie de plantation devient le facteur premier de la croissance urbaine, favorisant l'essor des villes moyennes et petites dans la phase de développement des cultures de rente.

Dans l'état actuel des connaissances, peut-on proposer une autre approche pour analyser le processus d'urbanisation en Afrique Noire ?

A côté des instruments de l'analyse fonctionnaliste de l'urbanisation, basée sur l'étude des différentes fonctions urbaines, **l'approche démographique**, centrée sur les questions de population, peut renouveler efficacement l'analyse dynamique des réseaux urbains : d'une part en **priviliégiant la question de la concentration des populations dans les villes et de ses effets sur les comportements**, d'autre part en ayant comme objet d'observation les individus citadins, et non pas seulement les entités urbaines. Ce parti-pris permet de s'affranchir des modèles théoriques bâtis dans des pays où l'industrialisation est le moteur de l'urbanisation, et de **recentrer l'observation sur les acteurs de la concentration croissante de la population et des relations économiques structurant les différents points de l'espace**.

Aborder l'urbanisation comme **processus de concentration croissante des populations** en certains points de l'espace national procède d'une part d'une volonté délibérée d'envisager la seule composante universelle du phénomène (l'agglomération de personnes), sans faire appel implicitement à une théorie explicative du fait urbain, d'autre part du constat d'impossibilité de saisir statistiquement les réalités économiques locales des villes ivoiriennes : l'absence, à l'échelle du pays, de données relatives au "secteur informel", qui pourtant joue un rôle majeur dans l'économie des villes ivoiriennes, nous conduit à ne retenir pour une analyse nationale que la composante démographique du processus d'accumulation des hommes et des richesses que constitue l'urbanisation.

Dans cette perspective, l'objectif, qui est d'analyser les formes de la croissance démographique des villes envisagée sous un aspect systémique et dynamique à **l'échelle du pays entier**, ne satisfait que peu à des exigences explicatives : à l'échelle du pays, seule l'approche longitudinale des types de croissance des villes permet d'aborder certains des facteurs de leur expansion démographique. Pour analyser précisément les processus responsables des faits observés à l'échelle nationale, il est nécessaire de **délaisser la ville comme unité d'observation au profit des éléments constitutifs de la population citadine, c'est à dire les individus**.

Pour compléter cette approche démographique, quantitative et historique de l'urbanisation, l'étude des migrations constitue un outil d'analyse particulièrement pertinent pour avancer dans la compréhension de la dynamique urbaine : outre le fait que les migrations tiennent une place de premier plan dans l'évolution démographique et le dynamisme économique des villes, elles sont également un indicateur des relations économiques et sociale sous-tendant les rapports entre les différents points de l'espace national ou régional. La migration, analysée en tant que facteur d'évolution, vecteur et indicateur d'un réseau urbain, permet d'aborder efficacement quelques questions fondamentales pour avancer dans la compréhension de la dynamique urbaine : comment la ville, lieu de concentration d'hommes et d'activités, est-elle utilisée par la population ? Quels sont les systèmes résidentiels et pratiques économiques que génèrent les stratégies de reproduction et d'accumulation en ville ? Dans quelle logique économique de reproduction et d'accumulation s'inscrivent les séjours en ville de certains membres des communautés locales ? (2)

Seule l'**approche micro** peut être mise en oeuvre actuellement pour avancer dans ces directions de recherche essentielles pour la mise en évidence, la compréhension des mécanismes de l'évolution du peuplement et de la structuration spatiale des productions et des échanges économiques ; et, à notre sens, ce n'est qu'une fois avancé dans ces

directions de recherche que pourra être proposée une définition du milieu urbain qui soit réellement un indicateur des réalités urbaines africaines dont la (les) logique(s) restent à découvrir et à analyser.

En l'état actuel des connaissances et au regard des statistiques disponibles pour une étude historique à l'échelle du réseau urbain ivoirien, recourir à une définition démographique du milieu urbain, uniquement basée sur un seuil minimum de population agglomérée, nous semble constituer la solution la plus efficace **actuellement** pour participer à la mise en évidence de ces réalités.

C.- APPLICATION DE L'APPROCHE DEMOGRAPHIQUE A LA RECHERCHE D'UNE DEFINITION DE LA POPULATION URBAINE EN COTE D'IVOIRE.

Dans le cadre d'une approche de l'urbanisation en tant que processus de concentration de la population, la définition du milieu urbain repose, tout à fait logiquement, sur un seuil de population agglomérée dans chaque localité : sont classées "urbaines" les localités dépassant un certain chiffre de population.

Bien que la question de la définition du milieu urbain ne soit généralement abordée que sous l'angle des critères à utiliser pour classer les localités en urbaines et rurales, le problème ne saurait pourtant être résolu sans s'interroger sur la délimitation de l'espace urbanisé et la définition de la population qui réside sur cet espace.

C.1- La délimitation de l'espace urbanisé.

Pour délimiter l'espace urbanisé, de nombreuses stratégies peuvent être envisagées, dépendant de l'objectif assigné à cette opération. Conscient des effets induits par l'existence d'un périmètre urbain séparant des espaces à statuts fonciers et administratifs différents, l'urbaniste fera de la délimitation des villes un outil supplémentaire d'intervention sur l'espace : sa définition territoriale de la ville sera donc dictée par ses objectifs d'aménagement. Si l'on cherche non pas à agir sur l'espace, mais à rendre compte de la situation actuelle, deux stratégies peuvent être envisagées : utiliser les limites administratives des localités, ou appliquer une définition physique.

Si, dans certains pays, l'espace national est entièrement divisé en unités administratives aux limites clairement identifiées, ce n'est pas le cas en Côte d'Ivoire : il n'existe pas de délimitation **légal**e des territoires attachés à chacune des 8.000 localités du pays, mais uniquement un rattachement officiel de chaque campement à l'une de ces localités. Ainsi, la division en sous-préfectures, découpage territorial le plus fin qui couvre l'ensemble du pays, n'est décrite dans les décrets que par des listes de localités appartenant à chacune des sous-préfectures du pays ; de même, les communes ne sont définies que par les localités qui les composent. L'adoption des **limites administratives légales**, solution qui paraît dans de nombreux pays comme la plus simple à mettre en oeuvre, se révèle donc d'un usage délicat en Côte d'Ivoire.

La seconde option possible en matière de délimitation du territoire urbanisé est de recourir à une **définition physique** de la ville : l'accent est alors mis sur l'agglomération,

la continuité du bâti, et la ville est définie comme une zone continue d'espace bâti. Contrairement à la solution administrative qui peut aboutir à englober des villages isolés situés à l'intérieur du périmètre légal de la division administrative ou, au contraire, à ne considérer que la partie de l'agglomération incluse dans l'unité administrative, la définition physique du milieu urbain vise à rendre compte de l'étendue **effective** de la ville.

Traditionnellement, les instituts de statistique utilisent des **photographies aériennes** récentes pour mettre à jour le périmètre des zones urbaines : les définitions employées font alors appel à des notions de distance maximum entre bâtiments. La délimitation des villes sur photographies aériennes, technique efficace qui a fait ses preuves dans de nombreux pays, tend toutefois à devenir de plus en plus difficile à mettre en oeuvre : en Côte d'Ivoire comme dans le reste de l'Afrique Noire, les photographies aériennes de villes se font de plus en plus rares, en raison du coût élevé des missions et de la priorité souvent donnée aux missions en milieu rural. Avec les satellites à haute résolution, principalement SPOT, en service depuis le milieu des années quatre-vingt, il est maintenant possible de délimiter les zones urbanisées sur les **images satellite**.

Par rapport à la photographie aérienne, l'imagerie satellitaire présente un certain nombre d'avantages, inhérents au mode d'enregistrement et à la nature du document diffusé¹ : exhaustivité spatiale, répétitivité des observations, caractère numérique des données, richesse des informations disponibles. De plus, le coût d'une image satellite est nettement inférieur à celui d'une couverture aérienne (rapport de 1 à 10, pour une même surface au sol) et, du fait de la forme analogique des données, les temps d'exploitation de l'information peuvent être considérablement réduits. Les travaux menés depuis 1985 par une équipe de l'ORSTOM² permettent de proposer des techniques **opérationnelles** de délimitation d'une zone urbaine sur image satellite³. En répétant fréquemment ces opérations de délimitation du territoire urbain sur image satellite, il est possible de réaliser une observation suivie de la croissance spatiale des agglomérations urbaines.

C.2- La définition de la population urbaine.

Si l'espace urbanisé peut être défini relativement simplement au moyen des techniques décrites plus haut, la définition de la population relative à cet espace pose des problèmes nettement plus complexes. La définition de la population de référence d'une opération démographique étant basée sur l'observation du **statut de résidence**, on conçoit aisément les répercussions que peut avoir une définition de la résidence mal adaptée aux réalités du milieu enquêté ou un changement dans la définition appliquée ; dans des villes à croissance démographique rapide, comme c'est le cas pour de nombreuses villes ivoiriennes, la mesure de la croissance peut être largement biaisée par un changement des critères de résidence entre deux opérations de collecte. Un examen des définitions du statut de résidence employées dans les différentes opérations de collecte démographique en Côte d'Ivoire met en évidence des divergences importantes d'une part

¹ Pour une introduction à la télédétection spatiale, voir la première partie de (4).

² L'équipe était composée de : F. DUREAU (géographe-démographe, responsable du programme de recherche), O. BARBARY (statisticien), A. MICHEL (urbaniste, télédétection), B. LORTIC (télédétection).

³ Pour une description précise de ces techniques, voir le manuel de formation rédigé par l'équipe de l'ORSTOM qui a développé une méthode de sondage aréolaire sur image satellite (7) et la description de sa mise en oeuvre à Quito (6).

sur la durée minimale de résidence sur le lieu d'enquête nécessaire à un individu pour être classé résident dans ce lieu, d'autre part sur la prise en considération de "l'intention" en matière d'absence ou d'installation en un lieu donné.

Outre les difficultés qu'entraînent ces divergences pour la comparabilité des résultats des différentes opérations statistiques, se pose le problème fondamental de l'inadéquation d'une mesure ponctuelle dans le temps à une caractéristique dont l'essence même, dans les populations d'Afrique de l'Ouest, ne peut être saisie que dans la durée. En effet, toutes les définitions utilisées reposent sur le postulat de l'unicité de la résidence. Or, la vie d'un individu en Afrique de l'Ouest fortement marquée par son caractère multispatial : les décisions et les pratiques individuelles s'inscrivent généralement en plusieurs lieux de l'espace régional ou supra-régional. La succession des lieux d'habitation dans le temps n'est qu'une des formes les plus visibles de l'ubiquité des sociétés locales (8). Dans les méthodes actuelles d'observation des populations, la réalité du phénomène de **multi-résidence** est totalement niée : cette pratique est pourtant centrale dans la compréhension du processus d'urbanisation africain.

Il importe donc de rechercher des nouvelles méthodes d'observation prenant en compte cette réalité locale. Dans le cadre d'une **opération statistique d'envergure nationale**, la seule démarche, qui pourrait être adoptée dès maintenant, serait de saisir strictement la **population de fait**, c'est à dire la population présente (ayant dormi la nuit précédente) dans la ville le jour de l'opération de collecte : le chiffre total de population de la ville inclurait donc toutes les personnes quelle que soit la durée de leur séjour dans la ville, qu'il s'agisse donc des éléments relativement stables de la population ou de ceux qui constituent une fraction de la population en perpétuel renouvellement que ROUSSEL (enquêtes régionales 1962-1965) qualifie de "nébuleuse (...) sans cesse renouvelée".

Ce n'est que dans le cadre d'enquêtes par sondage sur de petits échantillons que l'on peut envisager actuellement de traduire le concept de système résidentiel. Une des voies à explorer consisterait à interroger l'ensemble des individus sur toutes leurs résidences durant un laps de temps donné, un an par exemple ; pour exploiter ces informations, on pourrait introduire le concept de "densité de résidence", défini par la durée relative que chacune de ces résidences occupe dans l'intervalle d'observation. Ainsi, le caractère multipolaire de la résidence, essentiel pour comprendre les comportements dans un pays tel que la Côte d'Ivoire, pourrait être conservé. Des enquêtes spécifiques sur l'analyse des systèmes résidentiels permettront d'améliorer la connaissance du phénomène et de proposer des éléments de solution pour une meilleure perception de la résidence dans les opérations statistiques telles que le recensement ou les enquêtes nationales.

C.3- Choix d'un seuil de population agglomérée.

En supposant résolues les questions de délimitation du territoire urbain et de définition de la population urbaine, se pose ensuite le problème du choix d'un seuil minimum de population nécessaire à une agglomération pour être classée "urbaine" : cette question pourtant cruciale, reste problématique parce qu'elle n'est pas nourrie par un solide niveau de connaissances sur le processus d'urbanisation en Côte d'Ivoire, et en Afrique Noire de

façon générale.

En l'absence de référents théoriques solides, il nous paraît préférable de partir de l'examen des distributions des localités par taille, c'est à dire des groupements observables sur ces répartitions, plutôt que d'affirmer que tel seuil de population est a priori significatif du fait urbain ivoirien. Les distributions statistiques correspondant à l'ensemble des localités ivoiriennes en 1955, 1965 et 1975 montrent l'existence de deux seuils l'un à 5.000 habitants, l'autre correspondant à 10.000 habitants.

Pour statuer sur la validité de ces seuils dans les différentes régions du territoire ivoirien, il est possible de travailler sur un tableau présentant, pour chaque département, le nombre de localités par classe de taille en 1975 ; une classification ascendante hiérarchique permet de regrouper les départements en cinq types de peuplement. L'examen des distributions des localités par taille pour chacun de ces types de peuplement montre que les seuils de 5.000 et 10.000 habitants ne séparent en aucun cas des groupements de localités, et que le seuil de 5.000 apparaît comme le seuil le plus élevé qui puisse être retenu pour individualiser les grosses concentrations de population dans les zones d'habitat dispersé (5). Le critère de 5.000 habitants paraît être un compromis acceptable dans les différents cas de figure ; il ne semble pas nécessaire de moduler le seuil selon les types de peuplement.

A l'heure actuelle, la définition du milieu urbain ivoirien, même considérée d'un seul point de vue démographique, pourrait faire l'objet d'améliorations sensibles, principalement dans les domaines de la délimitation territoriale des zones urbaines et de la définition de la population urbaine ; en ce qui concerne la détermination du seuil de population agglomérée, la méconnaissance du fait urbain africain, qui justement conduit à une définition purement démographique, empêche de raisonner véritablement ce choix.

Mais la définition retenue (> 5.000 hab), quels que soit les biais d'observation liés aux problèmes de délimitation territoriale et de définition de la population urbaine, est la seule praticable pour une étude nationale depuis le début du siècle. Même appliquée imparfaitement, elle permet de renouveler l'approche de la dynamique urbaine ivoirienne et de contribuer à une relecture de l'urbanisation qui constitue le préalable nécessaire à l'amélioration de la définition, celle-ci n'étant que le produit des connaissances du phénomène qu'elle a pour objet de caractériser.

D.- EN CONCLUSION, UN NOUVEAU REGARD SUR L'URBANISATION IVOIRIENNE.

Si l'on retient une définition constante de la ville ivoirienne de 1900 à nos jours, basée sur le seuil démographique de 5.000 habitants, il est possible d'analyser les modalités et la dynamique du processus de concentration de la population dans les villes du pays ou, en d'autres termes, les étapes constitutives de l'armature urbaine ivoirienne. Avec cette définition constante, les résultats diffèrent sensiblement des observations communément admises, bâties sur une définition de plus en plus restrictive, nous l'avons vu, de la ville ivoirienne qui occulte une dimension de l'urbanisation : l'augmentation du nombre de villes.

Considérons tout d'abord le phénomène de "primatie", concept introduit par JEFFERSON en 1939, abondamment employé par les auteurs travaillant sur les réseaux urbains africains, qui ont souvent considéré la "macrocéphalie" comme l'unique descripteur des hiérarchies urbaines de cette région du monde. En adoptant une définition démographique constante du milieu urbain, il apparaît ainsi que depuis 1936, alors que s'accroît l'écart de taille entre Abidjan et la seconde ville du pays, Bouaké, le pourcentage de population urbaine vivant à Abidjan est tout à fait constant, se maintenant autour de 40 %. Les villes de l'intérieur ont donc bien participé à la vague d'urbanisation qu'a connue le pays et l'on ne peut parler de concentration croissante de la population urbaine ivoirienne dans la capitale.

L'ensemble des villes ivoiriennes s'est développé dans le même temps qu'Abidjan continuait de croître à un rythme toujours plus rapide que les autres grandes villes ivoiriennes ; la croissance d'Abidjan n'a pas empêché la constitution d'un réseau démographiquement hiérarchisé de villes dans l'intérieur du pays. Cette double caractéristique de l'évolution de la distribution des tailles des villes ivoiriennes révèle des facteurs d'évolution d'ordres différents pour la capitale et le reste du réseau urbain ivoirien. La primatie d'Abidjan, que l'on ne peut pas nier, doit plutôt être interprétée comme révélatrice d'un mécanisme de croissance marginal répondant à une logique supranationale, qu'être considérée comme la seule caractéristique du réseau urbain ivoirien, occultant tous les phénomènes relatifs aux villes numériquement moins importantes.

Concernant ces villes moyennes et petites, l'approche adoptée permet de considérer deux composantes importantes du processus d'urbanisation : la croissance démographique des villes déjà existantes et l'augmentation du nombre de villes. Une analyse fine et spatialisée de la hiérarchie des tailles des villes et des relations entre tailles des villes et rythmes de croissance démographique depuis le début du siècle permet de mettre en évidence un schéma dynamique de la hiérarchie urbaine ivoirienne à l'échelle nationale, qui se vérifie dans les différentes régions de forêt. Dans la partie orientale de la zone forestière, puis dans sa partie occidentale, l'urbanisation s'est développée selon le schéma suivant : émergence rapide de quelques villes moyennes, diffusion de l'urbanisation au détriment du rythme de croissance des plus grands centres régionaux, puis reprise de la croissance dans ces villes et uniformisation des rythmes de croissance. Le développement de l'économie de plantation joue un rôle central dans le processus d'urbanisation ivoirien : si cette observation n'est pas nouvelle, l'approche démographique, systémique et localisée, de la mise en place de l'armature urbaine permet de préciser les effets de l'économie de plantation. Elle fait apparaître le caractère éminemment différentiel de ce facteur d'urbanisation. En effet, la concentration des populations rurales, qui va de pair avec des taux d'accroissement démographique élevés en milieu rural, s'accompagne d'un ralentissement temporaire de la croissance des villes importantes de la région. Un fort dynamisme économique et démographique du milieu rural bénéficie plus aux villes moyennes et petites qu'aux grands centres urbains de la région : voir dans l'urbanisation un produit de l'économie de plantation est tout à fait justifié, mais il ne faut pas oublier le caractère sélectif de ce facteur.

L'approche démographique permet de porter un regard nouveau sur le processus d'urbanisation ivoirien. Les approches fonctionnalistes du réseau urbain ivoirien menées depuis les années soixante concluaient à l'absence de réseau urbain, la capitale concentrant toute les fonctions urbaines et bloquant la croissance des centres

secondaires. Dans ces conditions, les villes de l'intérieur, simples relais administratifs d'une capitale accaparant non seulement l'essentiel des investissements privés, mais aussi tous les pouvoirs de décision, ne méritaient pas que l'on s'intéressât précisément à leur dynamique et à leur fonctionnement ; cités parées de bienfaits par les discours idéalisant la grande ville, ou villes-monstres redoutées dans les scénarii-catastrophes que l'urbanisation dans les pays en développement a trop souvent suscités, les capitales ont focalisé l'attention dans la plupart des pays africains. Mettre l'accent sur le phénomène d'accumulation de la population dans les villes replace les centres secondaires dans le champ d'observation du processus d'urbanisation et permet, dans une étude systémique à l'échelle nationale, d'appréhender la dynamique des villes moyennes et petites, ses modalités et son rôle dans l'édification de l'armature urbaine de ces pays.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- (1) COTTEN A.-M. et MARGUERAT Y., 1977. Deux réseaux urbains africains. Cameroun et Côte d'Ivoire. Les villes et leurs fonctions. Cahiers d'Outre-mer, n° 120, pp. 348-382.
- (2) CRDI-ORSTOM-URD, 1989. L'insertion urbaine des migrants en Afrique. Actes du séminaire CRDI-ORSTOM-URD, Lomé, 10-14 Février 1987. ORSTOM, Colloques et Séminaires, 242 p.
- (3) DUBRESSON A., 1989. Villes et industries en Côte d'Ivoire. Editions KARTHALA, 845 p.
- (4) DUREAU F. et GUILLAUME A., 1984. La démographie depuis l'espace : un nouveau système d'observation ? STATECO, pp. 5-46.
- (5) DUREAU F., 1987. Migration et urbanisation. Le cas de la Côte d'Ivoire. ORSTOM, Etudes et thèses, 654 p.
- (6) DUREAU F., 1988. A propos de l'analyse des systèmes résidentiels. Présentation de l'enquête Migrations réalisée à Quito (Equateur) en décembre 1987. Colloque Migrations, changements sociaux et développement, ORSTOM, Paris, 20-22 septembre 1988, 17 p.
- (7) DUREAU F., BARBARY O., LORTIC B., MICHEL A., 1989. Sondages aréolaires sur image satellite pour des enquêtes socio-démographiques en milieu urbain. Manuel de formation. Editions de l'ORSTOM, Collection Didactiques, 40 p.
- (8) LE BRIS E., 1983. Contenu géographique et contenu social de la notion de résidence. Quelques résultats à partir d'enquêtes biographiques effectuées à Lomé (Togo) et Accra (Ghana). Cahiers d'Etudes Africaines, 1981-1983, XXI, 1-3, pp. 129-174.
- (9) LOHLE-TART L. et CLAIRIN R., 1988. De l'homme au chiffre. Réflexions sur l'observation démographique en Afrique. CEPED - UIESP - IFORD, Les études du CEPED n° 1, 329 p.
- (10) MARGUERAT Y., 1982. Les réseaux urbains en Afrique Noire : de la pyramide à la macrocéphalie. Colloque sur les grandes villes africaines. Bulletin de la Société languedocienne de géographie, 3ème série, Tome 16, n° 1-2, pp. 19-28.
- (11) ORSTOM et IGT, 1979. Atlas de Côte d'Ivoire. Abidjan.
- (12) TABUTIN D., 1984. La collecte des données en démographie. Méthodes, organisation et exploitation. ORDINA éditions, 258 p.
- (13) TABUTIN D. et al., 1988. Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara. Editions de L'HARMATTAN, 551 p.